

# Actu ASSO

**Numéro spécial**
*20 ans de prêt de matériel*
*L'actualité des associations de notre territoire*


## ÉDITO

Depuis plus de 20 ans le Crédit Mutuel se veut être un véritable partenaire en mettant à disposition, gratuitement, du matériel pour vos événements associatifs. Au travers de cette lettre, Hélène Gallard, responsable du service partenariats et organisation d'événements au Crédit Mutuel, revient sur les débuts de cet accompagnement et sur ses évolutions. Un éclairage, au verso de cette lettre, vous indiquera comment vous pouvez faire une demande de prêt de matériel au Crédit Mutuel et un zoom sera fait sur vos besoins en impressions ainsi que sur les équipements buvettes.

### Stéphanie Lelièvre

Responsable du marché des Associations du Crédit Mutuel  
Maine-Anjou, Basse-Normandie

## TÉMOIGNAGE

### IL ÉTAIT UNE FOIS LE PRÊT DE MATÉRIEL DU CRÉDIT MUTUEL

Tout commence en 2005, avec un prêt de grilles d'expositions à une association. Vingt ans plus tard, le Crédit Mutuel prête du matériel près de 800 fois par an à ses associations clientes. À l'occasion de ce bel anniversaire, Hélène Gallard, responsable du service partenariats et organisation d'événements, répond à nos questions sur ce service devenu incontournable pour de nombreux événements du territoire.

Qu'est-ce qui pousse une banque à investir dans le prêt de matériel ?

À l'origine, les associations venaient vers le Crédit Mutuel pour chercher un soutien purement financier. En prenant le temps de les écouter, nous avons constaté que nous pouvions les aider de façon plus marquante et concrète, en leur proposant d'utiliser notre propre matériel pour améliorer le standing de leur manifestation et l'accueil de leurs visiteurs. Notre proposition a eu un certain succès et avec les années, nous sommes devenus le partenaire de référence de la mise à disposition gratuite de matériel professionnel aux associations. Une posture qui nous convient très bien compte tenu de notre volonté d'être un partenaire, au-delà du rôle de simple financeur.

En 20 ans, comment vous êtes-vous adaptés aux besoins des associations ?

Notre évolution en 3 points :

● **Le matériel :**

Depuis 2018, le Crédit Mutuel investit chaque année plus de 100 000 € pour accroître et faire perdurer ce service de prêt de matériel. Cela se traduit dans l'investissement, mais aussi dans la rénovation et l'entretien du parc. Aujourd'hui, nous avons

une flotte de 14 véhicules, une quarantaine de chapiteaux et plus de 130 références au catalogue.

● **La logistique :**

À l'heure actuelle, nos grandes nouveautés résident dans la logistique. En effet, nous avons fait le choix de multiplier les points de dépôts de matériel. Deux nouveaux entrepôts ont vu le jour en 2024 en complément de celui de Laval (53) : à Saint-Lô (50) et Alençon (61).

De cette façon, nous pouvons proposer ce service à des associations qui étaient auparavant trop éloignées de Laval pour pouvoir en disposer.

● **Le respect du service offert :**

Notre volonté est de servir et satisfaire le plus grand nombre en proposant des services de qualité. Ainsi, pour notre 20<sup>ème</sup> anniversaire nous nous sommes offerts quelques évolutions de fonctionnement afin de sécuriser davantage notre matériel contre la dégradation avec un état de lieu à la récupération et au retour du matériel. Nous avons également mis en place un système de quantité limitée pour pouvoir servir un plus grand nombre d'associations sur un même week-end.



## ÉCLAIRAGE

### COMMENT DEMANDER UN PRÊT DE MATÉRIEL CRÉDIT MUTUEL POUR VOTRE ASSO ?

Pour toute demande, comme tout dispositif de soutien, le contact privilégié du client reste **la caisse locale**. Tout se fait en proximité, l'association doit présenter son projet et sa demande de prêt de matériel à son conseiller, la demande est étudiée par la caisse et le service partenariats et organisation d'événements. Une fois la demande de prêt validée, l'association est invitée à venir en caisse pour signer une reconnaissance de prêt. Ce document précise la valeur du matériel prêté, la durée du prêt ainsi que les pénalités encourues en cas de dégradation.

#### Étape 1 :

Présenter son projet et son besoin en matériel en caisse



#### Étape 2 :

Évaluation du projet et décision par la Caisse et le service des partenariats.



#### Étape 3 :

Signature de la reconnaissance de prêt par l'association



#### Étape 4 :

Récupération du matériel au dépôt le plus proche et signature de l'état des lieux de sortie



#### Étape 5 :

Retour du matériel à la date convenue au même dépôt et inspection du matériel avec l'état des lieux



## ACTU FLASH

### QUELS SONT LES AUTRES AVANTAGES GRATUITS POUR VOTRE ASSOCIATION ?

Pour vos projets tout au long de l'année, le Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie vous offre des avantages gratuits si votre association est :

- cliente Crédit Mutuel MABN équipée d'un Eurocompte Asso
- et inscrite sur HelloAsso avec un RIB Crédit Mutuel MABN



#### Equipements buvette

Facilitez l'organisation de vos événements en commandant gratuitement des équipements pour vos manifestations auprès de votre conseiller (100 écocup, 2 000 serviettes, un rouleau de rubalise de 500 m, une nappe en papier de 50 m).

Pour rappel, ces articles sont commandables individuellement, une fois par année civile, par association.



#### Les impressions associatives

Pour faire connaître votre association et vos événements, demandez auprès de votre conseiller l'impression de vos affiches et flyers gratuitement.

Vous pouvez commander en 4 fois maximum par année civile, dans la limite de :  
1 000 exemplaires A5 par an + 300 exemplaires A4 par an + 300 exemplaires A3 par an.



Service Accompagnement HelloAsso  
contact@helloasso.org  
<https://info.helloasso.com/partenaires/cmmabn>

05 64 88 02 34\*

\* Prix d'un appel local.  
Équipe disponible : les lundis, mardis et jeudis de 9h à 18h30  
Le mercredi de 9h à 11h15 - 14h à 18h30  
Le vendredi de 9h à 17h30



**Crédit Mutuel**  
— Maine-Anjou, Basse-Normandie —

### Rejoignez-nous



Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie